



SM de la zone aéroportuaire Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Siren : 256502428)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Juillan
Arrondissement	Tarbes
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	12/07/2005
Date d'effet	12/07/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe BAUBAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Numéro et libellé dans la voie	Bâtiment Pic du Midi
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65290 JUILLAN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	130 127
Densité moyenne	210,55

Périmètres

Nombre total de membres : 3
- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
65	CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (200069300)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Département des Hautes-Pyrénées (226500015)
Région Occitanie (200053791)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Etudes et programmation <i>Le syndicat pourra assurer la maîtrise d'ouvrage de toute opération d'étude, d'animation, d'investissements et de promotion, en rapport avec son objet.</i>
Infrastructures
- Aérodrômes <i>Le syndicat mixte exerce de plein droit, au lieu et place des membres les compétences suivantes : le développement (création, aménagement, gestion) d'un pôle d'activité majeur dédié à l'accueil d'activités économiques liées à l'aéronautique jouxtant l'emprise de l'aérodrome Tarbes Lourdes Pyrénées, la coordination et la mise en ?uvre sur les espaces concernés, des procédures et documents d'urbanisme pour définir et créer une ou des ZAC, l'accueil sur cette zone, de toutes implantations d'activités liées à l'aéronautique. Pour les opérations créatrices d'emploi et génératrices de ressources fiscales nouvelles significatives, l'accueil sur cette zone se fera dans les conditions financières compatibles avec les réglementations européennes. Il pourra par ailleurs réaliser tous emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes subventions éventuelles, faire recouvrer les participations des collectivités adhérentes et celles des bénéficiaires de toute action du syndicat. Le syndicat est aussi compétent pour candidater au transfert de propriété de l'aéroport, conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)